

Règlement du Duathlon Vert - AUBURE

Dimanche 23 avril 2023

Le Duathlon Vert d'Aubure est une organisation du Comité des Fêtes d'Aubure, de L'Office de Tourisme du Pays de Ribeauvillé-Riquewihr et du Tennis de table d'Aubure.

Article 1 :

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés selon les catégories suivantes :

- 16 - 17 ans : licenciés FFTri-FFA-FFC ne peuvent participer qu'au format XS

- A partir de 18 ans pour les 2 formats

Programme de la journée :

- **Course XS**

Distances : 3km/9km/3km

Dossards : 8h30-10h00

Ouverture du parc à vélos : 9h15-10h15

Briefing : 10h15

Départ de la course : 10h30

Arrivée des premiers concurrents : 11h40

Libération du Parc à vélos : 12h30

Remise des prix : 12h30

(Après l'arrivée du dernier concurrent : respect)

- **Course S**

Distances : 6km/16km/4km

Dossards : 11h30-13h30

Ouverture du Parc à vélos : 13h00-13h45

Briefing : 13h45

Départ de la course : 14h00

Arrivée des premiers concurrents : 15h40

Libération du Parc à vélos : 18h00

Remise des prix : 17h30

(Après l'arrivée du dernier concurrent : respect)

Article 2 : Parcours

Les circuits " course à pied ", " VTT " n'empruntent que quelques centaines de mètres de route goudronnée; la presque totalité des parcours empruntent des sentiers et chemins (racines, ornières, cailloux....)

Article 3 :

L'inscription doit se faire en ligne sur internet sur le site de sporkrono.fr accompagnée des droits d'engagements. En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation. Il n'y aura pas d'inscription papier, ni d'inscription sur place.

Article 4 :

Le fait de remettre un engagement implique, pour chaque concurrent, l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, le responsable principal et le médecin de la course.

Article 5 :

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ et signer la carte ponctuelle de la Fédération Sportive et Culturelle de France (son coût est compris dans le montant de l'inscription). Pour les licenciés, il y a lieu de présenter la licence de la Fédération (FSCF). Les licences FFTRI sont acceptées.

Les concurrents non licenciés devront présenter un certificat médical de " **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** " de moins **d'un an à la date de l'épreuve.**

Article 6 :

Une puce et son bracelet seront fournis par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La non remise du bracelet à l'issue de l'épreuve sera facturée 55€.

Article 7 :

L'utilisation de la ceinture porte-dossard est autorisée. Pendant le parcours course à pied, le dossard doit être porté sur l'avant. Pour le parcours VTT, il doit être visible à l'arrière. Le cas échéant, 2 dossards seront prévus. Prière de vous munir d'épingles.

L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Article 8 :

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire VTT à la main. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés.

Les VTT à assistance électrique, les vélos type " gravel " et " cyclo-cross " sont interdits.

Article 9 : Relais

Le relais est composé de 2 personnes. Il peut être féminin, masculin ou mixte et être composé de concurrents de catégories d'âge différentes. Chaque concurrent réalise l'une des disciplines (course à pied ou VTT) et ce dans le cadre des 2 épreuves.

La zone de passage de relais est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe et se fera par la transmission de la puce.

Article 10 : Environnement

Il va de soi que tout un chacun aura à coeur d'apprécier l'hospitalité de la forêt. Puisqu'elle nous accueille, respectons-là. Partageons les chemins et sentiers empruntés avec d'éventuels randonneurs pour votre et leur sécurité. L'abandon de déchets en dehors des zones de propreté matérialisées sera sanctionné par une disqualification de l'athlète. Toute non-observance de ce bien vivre ensemble pourra être remontée auprès du directeur de course et du responsable principal par les différents signaleurs.

Article 11 : Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances l'exigent. En cas d'annulation pour des raisons de force majeure (conditions climatiques, état d'urgence, etc.) les droits d'inscriptions seront remboursés hors frais de gestion.

Article 12 :

La présence des primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des prix. En cas d'absence, les prix seront acquis à l'organisation.

Des prix sont attribués aux 3 premiers dans chaque épreuve : Scratch- 16/17- homme- femme- relais hommes-relais femmes- relais mixte.

Article 13 : Assurance/responsabilité

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la " Carte ponctuelle " de la Fédération Sportive et Culturelle de France (assurance responsabilité civile organisateur)

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Article 14 : Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du Duathlon Vert par toute entité ayant reçu

l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. Les éventuels commentaires ou légendes ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Montant d'inscription :

- XS jusqu'au 20/03/2023 : **16€** - **Après le 20/03/2023 à 23h59 : 19€**
- S jusqu'au 20/03/2023 : **23€** - **Après le 20/03/2023 à 23h59 : 26€**
- Relais XS jusqu'au 20/03/2023 : **20€** - **Après le 20/03/2023 à 23h59 : 23€**
- Relais S jusqu'au 20/03/2023 : **27€** - **Après le 20/03/2023 à 23h59 : 30€**